

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 22 février 2021

Session ordinaire

Présents : QUAIREL Yves, RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, THEVENOT Dominique, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, MONTET Frédéric POYET Manon, GAUDARD Angélique, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

Absents excusés : DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu.

Secrétaire de séance : DUMAS Jean-Marc

Ordre du jour

- Approbation CR dernier conseil
- **Finances**
 - DM sur le budget de 2020
- **Bâtiments**
 - Demande de subvention pour les travaux de la sacristie
- **Loire Forez Agglomération**
 - Pacte de gouvernance
- **Règlement de boisement**
 - Délibération pour l'approbation du règlement
- **Ecole**
 - Avis sur les dérogations scolaires
- **Associations**
 - Avis sur les demandes de subventions
- **Agents communaux**
 - Création d'un poste d'agent technique
 - Réévaluation des tickets restaurants (Edenred)
- **Divers** :
 - Programme voirie 2021
 - Délégué du préfet

Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2021 à l'unanimité des membres présents

Finances

Décision modificative n°4 sur 2020

Suite à de nombreux départ de locataires sur l'année 2020, le montant des remboursements des cautions a été important. Il y a un dépassement au chapitre 16 sur le budget 2020 et pour clore l'année il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Au compte 1641 : + 1625€

Au compte 2152 programme 318 : - 1600€

Au compte 21578 programme 323 : -25€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Bâtiments

Demande de subvention pour les travaux de la sacristie

Les travaux dans la sacristie sont nécessaires, la commission bâtiment à travailler sur le programme de rénovation et des demandes de devis auprès des différents corps de métier.

Le Maire propose une demande de subvention à la région « Auvergne Rhône Alpes » sur la ligne « le bonus relance », il est possible d'avoir une aide à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

La demande de subvention sera faite en fonction des devis déjà reçus soit

- Maçonnerie : 5 665€ HT
- Plaquisterie : 5 544.19€ HT
- Plomberie : 1 132.50€ HT
- Menuiserie : 1 274.00€ HT
- Revêtement de sol : 1 547.48€ HT

Soit un montant total de 14 833.17 € HT

Le choix des entreprises sera fait au prochain conseil

Un vote à bulletin secret a eu lieu.

Vote favorable à 10 voix pour et 2 voix contre, une délibération pour la demande de subvention sera prise.

Pacte de gouvernance

(Projet envoyé aux membres du conseil pour étude avant conseil municipal).

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrive à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe.

Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire.

Après en avoir discuté et délibéré par 11 voix pour, et 1 abstention le conseil municipal décide d'approuver le pacte de gouvernance de Loire Forez Agglomération.

Règlement de boisement

(Rapport du commissaire enquêteur envoyé aux membres du conseil pour étude avant conseil municipal)

Monsieur le Maire rappelle les dates de l'enquête publique qui a eu lieu du 15 septembre 2020 au 16 octobre 2020 sur les communes de Soleymieux et St Jean Soleymieux.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur, des plans et autres pièces du dossier, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Ecole

Avis sur les dérogations scolaires :

L'Adjointe école explique que sur notre RPI il y a tous les services nécessaires à l'accueil des enfants avec une garderie le matin dès 7h, une garderie le soir jusqu'à 18h, une cantine et même une navette pour desservir les hameaux de Fontamalard, Molley.

L'Adjointe informe qu'il y a que trois cas où la dérogation est possible :

- Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;
- A des raisons médicales

Il est demandé la position du Conseil Municipal sur les dérogations scolaires.

Après avoir entendu les avis de tous, les élus souhaitent rester sur la politique que les municipalités précédentes et la commune de St Jean Soleymieux qui est de refuser les

dérogations scolaires. la commune a le souhait de garder la même volonté que la commune de St Jean et les anciennes municipalités de refuser les dérogations scolaires.

Les dérogations qui arriveront en mairie seront traitées directement par la commission école.

Associations

Avis sur les demandes de subvention

La commission s'est réunie début février pour analyser les demandes des associations

Voici un petit récapitulatif

	2020	2021
Comité des fêtes	190€ + salle des fêtes gratuite + SACEM	Pas de subvention sur leur demande
Le fil de la Mare	100€	Pas de subvention sur leur demande, juste si la commune peut prévoir un banc et table de pique-nique à la madone du Barnaud
Bibliothèque	Rien, la commune participait à l'achat de boisson en cas de manifestation	Même principe que 2020, une enveloppe de 100€ sera accordée
ESHF	150€	Même montant 150€
La truite de Soleymieux	150€	Même montant 150€
Rencontre et loisirs	150€ (11€ pour chaque location de salle des fêtes)	Même participation 150€ (participation de 11€ par location)
MJC les fougères	229€	Demande une aide financière plus sur l'achat de tapis pour le judo , versement d'une aide de 230€
Sou des Ecole	229€	230€ pour cette année
NMSB	190€ + prêt de la salle des fêtes +prêt de chapiteaux par LFA gratuitement +sacem gratuite pour 2020	L'association demande pour 2021 le même montant pour la subvention soit 190€, la salle comme les autres années, une solution pour avoir des chapiteaux car ceux de LFA sont plus aux normes. Et l'achat de gobelets en carton, cet achat la commission la rejette

L'amicale des sapeurs-pompiers	229€	230€
Anciens combattants	77€	80€
La chasse de Soleymieux	76€	80€
ADAPEI de Montbrison	177€	177€
DDEN	20€	20€

La commission fera une réponse prochainement à chaque association.

Agents communaux

Création d'un poste d'agent technique

Le Maire explique qu'il faudrait procéder à la création d'un poste d'agent technique dans le tableau des effectifs de la commune pour le nouvel agent technique.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Ticket restaurant

Depuis la mise en place des tickets restaurants en 2008, les agents communaux reçoivent 15 tickets par mois à 4€ soit 60€ par mois et par agent, avec une prise en charge 50% par la commune et 50% par l'agent.

La participation est de 720€ pour la commune et de 720€ pour l'agent

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le ticket à 5€ soit un montant de 75€ par mois et par agent, et d'augmenter la prise en charge à hauteur de 60% pour la mairie et 40% pour l'agent.

La participation de l'agent resterait donc inchangée à 720€ par an

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise pour une mise en place au 1^{er} avril 2021.

Divers

Voirie 2021

Un petit changement dans le programme, pour le chemin de la Garnée, il se fera seulement sur 2022 suite à un problème avec la fibre.

Les réalisations pour 2021 sont :

- De la Cruzille à l'entrée d'Annézieux ;
- Du Pont des Everts en direction du bourg sur une distance de 250m ;
- Au croisement de l'impasse du Got et de l'impasse du Pré.

Les fossés seront faits au printemps par Loire Forez Agglomération sur environ 1km:

- Molley
- Fontamalard

- Annézieux

Mise en place d'un radar sur Molley du 29 mars au 5 avril 2021.

Mise en place d'un radar pédagogique prochainement au niveau de l'école

Délégué du Préfet

Il est nécessaire de nommer une personne pour la révision de la liste électorale pour être le délégué du Préfet, cette personne ne doit pas être membre du Conseil municipal et encore moins un agent de la commune. Le conseil, après réflexion, propose Monsieur CREPET Jean Claude.

Prochain conseil le 29 mars 2021 à 19h30